



Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !

© - DR - JP SERRA

FLASH INFO « SPECIAL DROIT DE REPONSE A LUC JOUSSE »  
Annexe au JPS Info Hebdo du 1<sup>er</sup> mai 2012

Bonjour,

Comme indiqué dans ma newsletter n° 85 du 30 avril 2012 et comme précisé en page d'accueil de mon site [www.jperra.fr](http://www.jperra.fr) dans le JPS Info Hebdo du 1<sup>er</sup> mai 2012, j'ai pris connaissance voici quelques semaines sur le site de l'Association Citoyenne des Contribuables Roquebrunois (ACCR) [www.contribuablesroquebrunois.com](http://www.contribuablesroquebrunois.com) du communiqué n° 5 intitulé « droit de réponse demandé par Luc JOUSSE », qu'il vous est possible de visualiser directement en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.magix-website.com/mppo14/50/A45/A4568D908A2E11E1AA524E4456C82BC3.pdf>

A la lecture de ce document, vous pourrez constater que je suis, à de nombreuses reprises, mis en cause directement ou indirectement dans les réponses apportées aux responsables de cette association.

Je ne pouvais donc rester sans réaction face à ces attaques aussi tendancieuses qu'erronées.

C'est la raison pour laquelle il m'est apparu essentiel d'y apporter des réponses à travers ce flash info « Spécial droit de réponse à Luc JOUSSE », que j'envisage bien évidemment de faire paraître aussi sur le site de ACCR.

Pour ce qui concerne tout d'abord les attaques sur « ... cette carence républicaine due à mes opposants qui ont décidé de démissionner en bloc après le scrutin de mars 2008 ... cette opposition ne peut, de ce fait « briller par ses interventions », je vous invite à relire avec attention, l'interview figurant sur notre site [www.jperra.fr](http://www.jperra.fr), dans la rubrique « En direct des maquis des quartiers » et à laquelle vous pouvez accéder directement en cliquant sur le lien suivant : <http://www.jperra.fr/pdf/entretienavecipsn1.pdf>

Nous espérons simplement que les investigations des divers organes de contrôle, notamment celles de la Chambre Régionale des Comptes qui se déroulent en ce moment, permettront de démontrer qu'il ne pouvait être question pour nous de « cautionner » sous quelque forme que ce soit cette gestion plus que contestable de notre Commune.

Pour ce qui concerne ensuite l'affirmation selon laquelle j'aurais, sous mon mandat de Maire, « délivré » plus de permis de construire que lui, elle relève assurément du fantasme ... car ce n'est pas sous mon mandat que les principaux programmes immobiliers se sont développés sur les divers quartiers de la Commune. En revanche, ce qui est certain, c'est que j'ai le plus souvent délivré des permis de construire pour des maisons individuelles et que très rarement pour des lotissements ou opérations de logements concernant des immeubles.

Tel n'a pas été le cas pour mon successeur, dont je m'étonne qu'il puisse encore affirmer : « ... Nous avons fait le choix de dynamiser plutôt que de bâtir à outrance... ».

En effet, il a du très certainement oublier les plus 100 000 m<sup>2</sup> de constructions qu'il a autorisés durant ses 10 années de mandat et notamment depuis l'annulation en 2005 du POS que nous avons voté en 2000. En effet, bon nombre des permis qu'il a délivré comprennent de nombreux logements et surtout beaucoup de m<sup>2</sup> !

Quelques exemples :

- Le Cœur de la Bouverie : 235 logements et 20 000 m<sup>2</sup> ;
- Bouverie Park Océanis : 303 logements et 16 000 m<sup>2</sup> ;
- Les Jardins du Rocher aux Combettes Kaufman & Broad : 104 logements et 8 500 m<sup>2</sup> ;
- Bouygues Les Rives du Golf et autres : 150 logements et plus de 15 000 m<sup>2</sup> ;
- La Garonnette Pierce & Elliott : un permis pour 21 logements et 4 000 m<sup>2</sup> ;
- L'extension disproportionnée de la constructibilité de la ZAC du Perrussier en 2004 : 160 logements et près de 34 000 m<sup>2</sup>, ...

BP 17 - 83520 ROQUEBRUNE S/ARGENS





*Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !*

© - DR - JP SERRA

FLASH INFO « SPECIAL DROIT DE REPONSE A LUC JOUSSE »  
Annexe au JPS Info Hebdo du 1<sup>er</sup> mai 2012 - suite 1 -

On pourrait ajouter :

- Les immeubles dans San Peïre ;
- Ceux de la Bastide Brune et celui de la Résidence Occitane au village (1800 m<sup>2</sup>) ;
- Celui du Clos San Peïre ;
- Ceux du Collet Redon ;
- Celui des Coteaux d'Argens à la Bouverie, ...

mais aussi les permis en cours :

- sur la Bouverie comme Eden Roc pour plus de 120 logements et plusieurs milliers de m<sup>2</sup> ;
- sur le Village avec celui délivré pour la Cave Coopérative pour près de 90 logements et plus de 6 000 m<sup>2</sup> ...

Je n'évoquerai pas l'impressionnante extension Sainte-Candie, dont on nous dit qu'elle se réalise dans les conditions initiales du permis de construire de 1976, alors que nous avions prévu de la réduire dans le Plan d'Occupation des Sols voté en 2000 et annulé par le tribunal administratif en 2005 !

Chacun notera que je n'ai pas évoqué les constructions à caractère économique, que ce soit sur la ZAC des Garillans ou ailleurs ... ni même le projet « mégalomane » des Castagniers avec près de 100 000 m<sup>2</sup> de construction ... Alors restons sérieux une fois de plus !

Pour ce qui concerne ensuite l'achat, d'une voiture de sport comme véhicule de fonction, qu'il tente de justifier en calculant les économies qu'il aurait réalisées en « se privant » d'un chauffeur, « ... comme son prédécesseur ... », cela relève de la pure mythomanie !

En effet, il me faut rappeler ici que je n'étais pas « un Maire à plein temps » selon « son » expression favorite. Il m'en a suffisamment fait le reproche en me comparant à lui durant cette dernière décennie. D'ailleurs, je n'ai jamais caché que mon activité professionnelle était une priorité pour moi et qu'être Maire devait rester « une fonction » et non « un métier », comme trop d'élus le laissent penser aujourd'hui avec les dérives que l'on connaît !

Je n'avais donc pas de chauffeur attitré, ni de voiture de fonction, sinon celle mis à ma disposition par mon entreprise, qui était d'ailleurs immatriculée dans les Alpes-Maritimes afin qu'il n'y ait pas de confusion !

C'est mon prédécesseur André CABASSE qui disposait d'un chauffeur à plein temps, car il était Maire à plein temps, puisque retraité ...

Lorsque je lui ai succédé, le collaborateur concerné a poursuivi ses activités de chauffeur du Maire et des Adjointes à temps partiel (un à deux jours par semaine), tout en assurant des tâches quotidiennes pour le courrier ainsi que diverses missions pour besoin de service, en qualité de vagemestre.

Il est donc totalement tendancieux de mettre en regard du coût des multiples véhicules de fonction de M. JOUSSE, le coût salarial qu'aurait supporté la Commune pour un chauffeur attitré ! D'autant qu'il devrait savoir en tant que « chef du personnel communal » qu'un fonctionnaire titulaire ne peut être licencié dans de telles conditions !

De chauffeur attitré, il n'y en avait donc pas ... et les pseudo-économies avancées relèvent donc du fantasme !

En revanche, M. JOUSSE aurait du, en toute transparence, calculer la somme des frais de carburant et d'entretien supportés par les contribuables roquebrunois, pour ses nombreux véhicules de fonction successifs dont la « montée en gamme » n'a échappé à personne !

BP 17 - 83520 ROQUEBRUNE S/ARGENS





Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !

© – DR – JP SERRA

FLASH INFO « SPECIAL DROIT DE REPONSE A LUC JOUSSE »  
Annexe au JPS Info Hebdo du 1<sup>er</sup> mai 2012 – suite 2

Nous pouvons ici en rappeler les seuls coûts d'acquisition pour les modèles suivant :

- En 2005, décision municipale n° 05/49 du 29/06/2005 pour la passation d'un marché sur procédure adaptée avec la Société RENAULT à FREJUS pour l'acquisition de véhicules neufs. Le lot 1 comprenant une berline (NDLR : modèle RENAULT MEGANE SPORT) pour un montant de 27 042 TTC ;
- En 2009/2010, marché n° 2010/001 du 29/12/09 pour l'acquisition d'une berline neuve avec la société S.A ALDO GORINI à PUGET SUR ARGENS (NDLR : modèle MITSUBISHI LANCER) pour un montant de 50 776 € TTC - offres reçues : 1 ;
- En 2011, marché n° 2011038 du 18/08/11 avec la société RS PRESTIGE à LA GARDE pour une berline 4 portes, modèle non spécifié (NDLR : modèle R4 ? – source droit de réponse LJ) pour une valeur de 61 175 € TTC – offres reçues : 1.

N'étant pas comme lui, un spécialiste des voitures de sport, j'ai vainement tenté de retrouver tant sur le site d'AUDI France, que sur celui du groupe BL Motors (BL = BORRAS-LOMBARDOT, groupe auquel appartient RS Prestige), la fameuse « AUDI R4 » que vise le Premier Magistrat dans son droit de réponse ...

En fait et après recherches sur internet, ce nouveau modèle très haut de gamme de chez AUDI a été présenté au Salon de Francfort en septembre 2011 pour être commercialisé en 2012 ...

Il ne figure donc pas à ce jour dans les divers catalogues de la marque (voir site [www.audi.fr](http://www.audi.fr)) ! Peut-être s'agit-il d'un modèle spécialement réalisé pour lui !

Pour terminer sur ce point, j'estime de ne pas avoir de leçons à recevoir en la matière, d'autant qu'en 31 ans de mandats électifs de 1977 à 2008, que ce soit en tant que Conseiller Municipal, d'Adjoint ou de Maire, je n'ai jamais bénéficié de bons d'essence ou de remboursement de frais kilométriques par la Mairie de Roquebrune-sur-Argens, ni de la part du Conseil Général d'ailleurs !

J'espère simplement que les services de la Chambre Régionale des Comptes mettront un point d'honneur à évaluer les frais engagés par mon successeur dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres !

Pour ce qui concerne enfin le niveau d'endettement de notre Commune qu'il justifie ainsi dans son droit de réponse : « ...L'endettement de la Commune n'est que la traduction des équipements dont la Ville s'est dotée, et nous sommes partis de loin... », je me dois sur ce point encore de corriger cette vision des choses et démontrer que ses affirmations sont bien éloignées des constats qui peuvent être dressés, car comme disait quelqu'un « Les faits sont têtus ! »

Partant du principe « qu'un bon dessin vaut mieux qu'un long discours », je vous livre ci-dessous quelques graphiques qui illustrent de façon incontestable la dérive plus que préoccupante de la gestion de la dette par le Premier Magistrat depuis son élection en mars 2001.

Bien évidemment, la luxueuse publication « 2001-2011 : 10 ans d'actions municipales au service des Roquebrunois » passe sous silence ces chiffres hallucinants.

Pire encore, cette publication fait référence à des résultats de gestion salués par le magazine « Challenges » en ... 2006 ... sans évoquer bien sûr les classements obtenus ces dernières années, témoignant de la dégradation des équilibres de gestion !

J'avais d'ailleurs prévu de revenir sur ce bilan, pour le commenter et rétablir certaines vérités ...

Mais revenons à l'endettement et précisons tout d'abord que tous les chiffres qui ont permis d'établir ces graphiques peuvent être vérifiés.

Ils sont extraits des données concernant les exercices 2000 à 2010 et figurant sur le site du Ministère des Finances, à l'adresse suivante :

<http://alize2.finances.gouv.fr/communes/eneuro/tableau.php?icom=107&dep=083&type=BPS&param=0>

Il est donc aisé de comparer la situation de la Commune telle que nous l'avons laissée en 2001, puisque le budget 2001 voté par la nouvelle équipe, est celui que nous avons préparé !

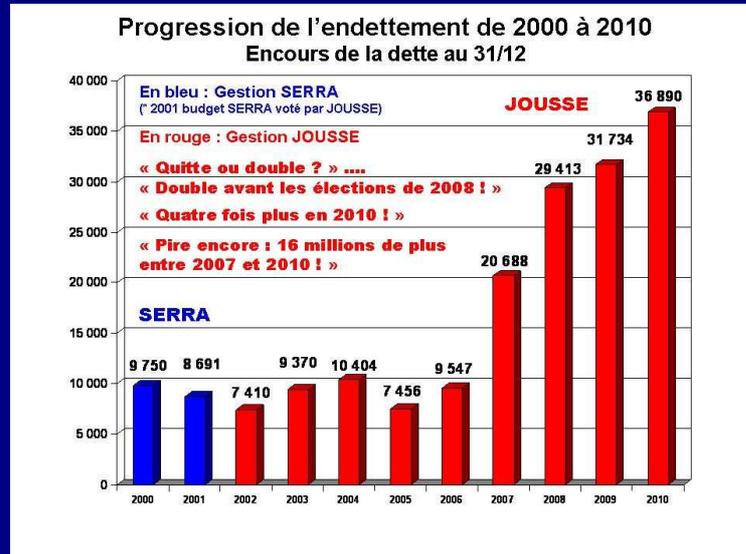


*Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !*

© - DR - JP SERRA

## FLASH INFO « SPECIAL DROIT DE REPONSE A LUC JOUSSE » Annexe au JPS Info Hebdo du 1<sup>er</sup> mai 2012 – suite 3

Ce premier graphique montre l'évolution de l'endettement de 2000 à 2010 :



Qu'observe-t-on ? D'abord, une progression vertigineuse des sommes à rembourser !

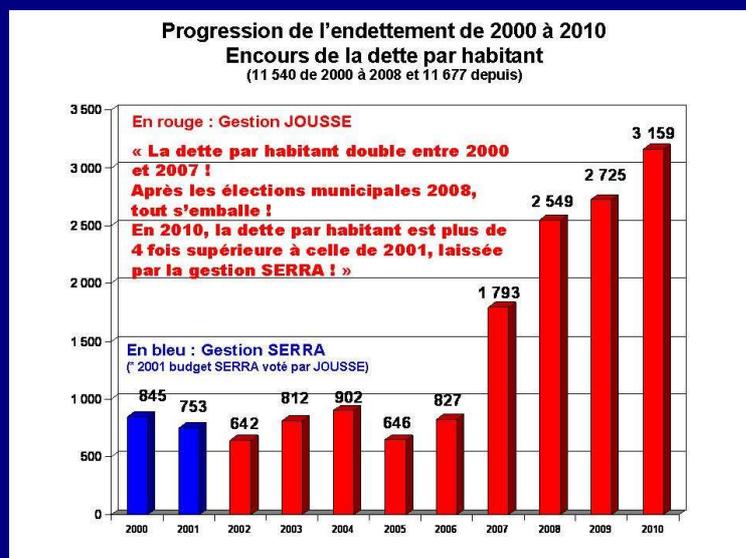
Ensuite, on peut noter que les principaux « sauts » concerne 2007 (+ 11 millions €) et 2008 (+ 9 millions €) ! Ce ne sont donc pas les inondations de 2010 qui ont généré ce massif recours à l'emprunt, comme l'indique le Premier Magistrat dans son droit de réponse ...

Enfin, il convient de noter que le montant de la dette a doublé entre 2000 et 2007, année pré-électorale ... et qu'elle a été multipliée par quatre entre 2001 et 2010 !

Hallucinant, impressionnant et surtout très préoccupant !

Qui va rembourser des sommes aussi colossales ?

La réponse à cette question se trouve dans le graphique qui suit et qui illustre la progression du montant à rembourser par chaque habitant :





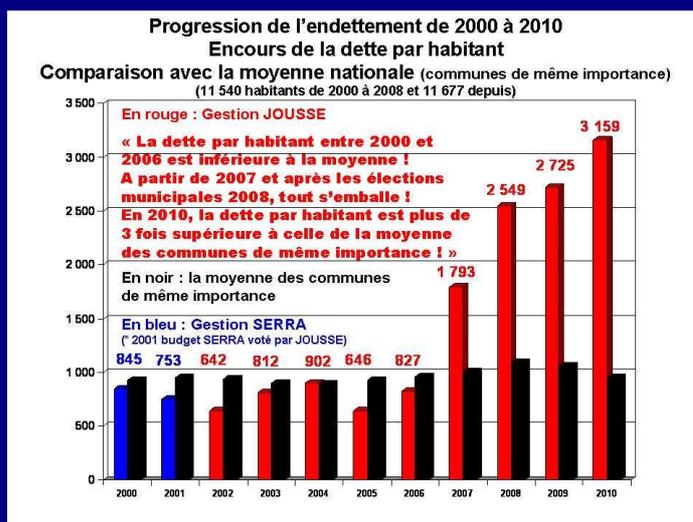
*Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !*

© - DR - JP SERRA

## FLASH INFO « SPECIAL DROIT DE REPONSE A LUC JOUSSE » Annexe au JPS Info Hebdo du 1<sup>er</sup> mai 2012 – suite 4

Il est donc aisé de constater que bien que la population de la Commune progresse faiblement passant de 11 540 habitants en 2000 à 11 677 habitants en 2010, l'encours de la dette par habitant explose ! Il est quatre fois supérieur à celui que nous avons laissé en 2001 !

En complément à ce graphique, il convient de comparer les progressions enregistrées par notre Commune avec celles des communes de même importance :



Le résultat laisse sans voix ! On constate que les barres de couleur noire, correspondant aux communes de même importance restent quasiment au même niveau, alors que celles de couleur rouge, correspondant à notre Commune accusent une progression vertigineuse de 2007 à 2010 !

Les contribuables roquebrunois seront donc appelés à « contribuer » dans des proportions trois fois plus importantes que ceux des autres communes ! Difficile de contester ces résultats !

Une question se pose cependant : comment de telles progressions ont-elles pu être absorbées dans les budgets communaux ? Comment se fait-il que la progression des échéances annuelles ne suive pas ces impressionnantes évolutions ?

Tout simplement parce que la durée de remboursement a été prolongée sur des périodes bien plus longues que celles qu'il est d'usage de retenir. Ainsi, non seulement nous paierons plus, mais surtout encore plus longtemps !

Ces quelques chiffres attestent si besoin était, que la présentation tendancieuse de la situation financière de notre Commune, non seulement ne traduit pas la réalité, mais surtout ne trouve pas son origine dans notre façon de gérer la Commune de 1993 à 2001, ni même auparavant puisque j'étais en charge des finances depuis 1983 !

Les reproches formulés à l'encontre de l'Association Citoyenne des Contribuables Roquebrunois (ACCR) sont tout autant infondés et l'on ne peut en vouloir à ces représentants des contribuables et citoyens de notre Commune de faire état de cette situation catastrophique et préoccupante pour l'avenir !

Souhaitant ne pas être trop long, je n'évoquerai pas ici l'évolution de la fiscalité, ainsi que les hausses d'impôts qui se sont répétées notamment en 2001, 2008 et en 2012 ...

ACCR a remarquablement retracé ces évolutions sur son site et fournit des informations très précises et très intéressantes sur la dérive des dépenses de gestion, comme sur le train de vie de la Mairie !

Je reviendrais simplement avant de conclure sur les résultats des classements publiés chaque année par le magazine « Challenges », notamment depuis 2006 date à laquelle la Commune se situait au meilleur niveau dans ce palmarès national avec 3 étoiles (cf. bilan 10 ans de mandat) !

Le classement 2011, basé sur les comptes 2010, peut être consulté à partir du lien suivant :

<http://www.challenges.fr/classements/collectivites/fiche/rang;roquebrune-sur-argens;2677.html>



*Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !*

**FLASH INFO « SPECIAL DROIT DE REPONSE A LUC JOUSSE »**  
Annexe au JPS Info Hebdo du 1<sup>er</sup> mai 2012 – suite 5

Il vous sera donc aisé de constater que la Commune a perdu 2 étoiles et que quatre des critères d'évaluation (voir explications sur le site de Challenges) : rigidité, service, solvabilité et réalisations obtiennent une note en dessous de 8/20. Seul le critère « fiscalité » conserve une bonne note, ce qui semble laisser penser que la Commune dispose de marges de manœuvre pour les impôts ! Oups !

Comme nous l'avions fait remarquer à l'époque et comme cela se traduit dans les graphiques portés ci-dessus, c'est bien une situation saine des finances communales et une gestion « en bon père de famille » qui avaient permis de constituer ces marges de manœuvre.

Elles ont malheureusement été totalement consommées et gaspillées durant les premières années de mandat de la nouvelle équipe de 2001 à 2005, avant que cette fuite en avant ne trouve comme seules issues :

- le recours massif aux emprunts ;
- la hausse de la fiscalité par des augmentations de taux des d'impôts locaux, mais aussi par une urbanisation démesurée de notre Commune.

Voici listées de façon synthétique les éclaircissement et précisions que j'entendais vous apporter afin rétablir ainsi quelques vérités et revenir sur la réalité des faits.

Je ne pouvais donc laisser publier de telles affirmations sans réagir et demander à ACCR de publier sur son site ces éléments de réponse au titre de mon légitime « droit de réponse ».

Je vais donc inviter le bureau de cette Association, qui est fermé pour quelques jours, à le faire paraître sur son site, afin de ne pas laisser « sans réponse » un « droit de réponse » me mettant en cause.

J'ose simplement espérer que ces échanges de « droits de réponse » et autres « lettres recommandées » finiront par cesser et que la réalité des faits sera enfin établie par les organes de contrôle, de tutelle et de légalité.

Ce sera le gage d'un bon fonctionnement de nos institutions et l'assurance que la transparence dans la gestion de nos collectivités et des finances publiques reste une réalité.

Une démocratie ne peut raisonnablement se développer et s'organiser sans un cadre législatif de référence, auquel doit se conformer tout citoyen et plus encore tout responsable élu, garant de la défense des intérêts collectifs.

Certes, tout citoyen peut sensibiliser les pouvoirs publics et en appeler à la justice de son Pays, comme a pu le dire il y a peu de temps encore, l'un de nos responsables préfectoraux aujourd'hui en fonction dans un autre département, mais il appartient d'abord et surtout aux institutions dont c'est la mission, de jouer pleinement leur rôle et de garantir le respect des règles et des lois dans une démocratie.

En concluant ce droit de réponse, me revient à l'esprit cette citation que j'affectionne :

**"Tu peux discuter avec celui qui sait, tu peux enseigner à celui qui ignore, mais Bouddha lui-même ne saurait convaincre celui qui croit savoir."**

Bonne lecture ...

Je reste bien évidemment à votre totale disposition pour compléter et expliciter ces éléments si nécessaire ...

Bien à vous

@ bientôt

**Jean-Pierre SERRA**  
Vice-Président du Conseil Général du Var délégué au tourisme  
Président de Var Tourisme  
Maire de Roquebrune-sur-Argens de 1993 à 2001  
Adjoint au Maire en charge des finances et de l'administration communale de 1983 à 1993  
Conseiller Municipal de 1977 à 1983 et de 2001 à 2008